



## Astreinte en mi-temps thérapeutique

Par **patdatto**, le **05/02/2015** à **14:02**

bonjour,  
travaillant dans le sav des groupe électrogène  
je fais des astreintes du lundi au lundi. Ma question si dessous  
donc étant en arrêt de travail pour une discopathie depuis 3 mois j'aimerais reprendre mon  
poste a la fin de mon arrêt mais en mi-temps thérapeutique ,j'aimerais savoir si je suis obliger  
de faire mes astreintes prévu au planning étant en mi-temps thérapeutique.  
merci d'avance pour vos réponses  
patrice

Par **P.M.**, le **05/02/2015** à **14:44**

Bonjour,  
Je pense que le plus simple c'est que lors de la visite de reprise le Médecin du Travail apporte  
une restriction concernant les astreintes par rapport l'aptitude dans le cadre d'un temps partiel  
thérapeutique...